

# Médecins diplômés en 2003, que sont-ils devenus ?

**Le mode d'exercice libéral séduit-il toujours les jeunes médecins? Dix ans après leur thèse, leur exercice correspond-il à leurs aspirations initiales? Comment se construit leur carrière professionnelle? Pour répondre à ces questions, la Commission accès aux soins de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France a enquêté auprès des médecins thésés en 2003\*.**

\* Cette enquête s'est intéressée au devenir professionnel des médecins diplômés en 2003, toutes spécialités confondues. Sur 1020 questionnaires, 298 médecins ont répondu à notre enquête rétrospective, soit un taux de participation de 29 %. Les médecins spécialistes en médecine générale représentent 49 % des répondants et les médecins des autres spécialités 51 %.

Depuis quelques années, la décroissance des installations de médecins en libéral a certes été démontrée, néanmoins en France, en termes de modes d'exercice, le libéral est toujours majoritaire. En effet, l'Atlas démographique 2013 du Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) montre que France entière, 46,6 % des médecins ont un exercice libéral exclusif et 10,3 % un exercice mixte (libéral et salarié). Ces taux sont moindres en Ile-de-France: 39 % exercent en libéral exclusif, 11,3 % ont un exercice mixte et 49 % sont salariés. Cette sur-représentation du salariat s'explique par le nombre important d'établissements sanitaires publics dans notre région.

## → Aspirations professionnelles: que souhaitaient les jeunes médecins en 2003 ?

En 2003, l'enquête menée par le Syndicat des Internes des Hôpitaux de Paris (SIHP) et l'URML IDF<sup>(1)</sup> confirmait la féminisation de la médecine avec un taux de femmes à 53,6 % contre 46,4 % d'hommes et mettait en lumière de nouvelles tendances quant aux aspirations des jeunes médecins en termes de modalités d'exercice.

L'exercice mixte était préféré par près de 60 % des internes interrogés en 2003, qu'ils soient en début ou en fin de cursus. Ils privilégiaient majoritairement l'exercice libéral en cabinet de groupe plutôt qu'en cabinet individuel. Concernant le lieu

d'exercice, la moitié des jeunes internes franciliens envisageaient de quitter l'Ile-de-France. Le choix du lieu d'installation était conditionné en priorité par l'opportunité d'emploi du conjoint (77,5 % des répondants). Le lieu du clinicat/assistantat intervenait en seconde position avec 55,3 % des répondants, devant l'implantation géographique familiale.

L'enquête de 2003 pointait l'inquiétude des internes quant aux conditions d'exercice en libéral, le principal frein à l'installation étant les charges administratives puis le risque financier.

## → 10 ans plus tard...

En 2013, après un parcours professionnel de 10 ans, les médecins diplômés en 2003 en Ile-de-France ne sont que 11,8 % à avoir un exercice mixte, loin des aspirations affichées en 2003, puisqu'ils étaient à l'époque 60 % à envisager ce mode d'exercice.

En revanche, ils sont 31 % à exercer en libéral exclusif, qu'ils soient installés ou remplaçants. En 2003, ils étaient également 31 % à opter en premier exercice pour le libéral: mais la répartition installés/remplaçants a évidemment changé depuis. Ces chiffres corroborent l'enquête de cohorte de l'Ordre (Atlas démographique 2013): en 2008 le taux de nouveaux inscrits exerçant en libéral atteignait 32,5 % (22,7 % remplaçants, 9,8 % installés). Cinq ans plus tard, les rapports étaient inversés: 7,5 % sont remplaçants, 27,5 % sont installés.

Les libéraux de 2003 ne sont pas forcément ceux de 2013, les carrières ayant évolué d'un mode d'exercice à l'autre. Les jeunes médecins n'embrassent pas une fois pour toutes un mode d'exercice: 41 % des répondants en ont changé. Les médecins exerçant actuellement en libéral sont 54 % à avoir expérimenté d'autres modes d'exercice. Ainsi les 31 % en libéral exclusif aujourd'hui ne sont pas tous les mêmes qu'en 2003: 30 % des médecins ayant débuté comme salariés/hospitaliers ont évolué vers l'exercice libéral exclusif; à l'inverse 21 % des médecins ayant débuté en libéral sont devenus salariés/hospitaliers.

S'agissant de la structure d'exercice, l'attractivité de l'exercice libéral en cabinet de groupe est confirmée<sup>(2)</sup> eu égard aux aspirations des jeunes internes de 2003 puisque 64,5 % des libéraux sont concernés, avec en moyenne 5 professionnels de santé libéraux par cabinet en 2013.

## → Premier lieu d'exercice: aspirations 2003 et réalité 2013

Sur les 298 diplômés en 2003, seuls 42 % ont quitté l'Ile-de-France alors que dix ans plus tôt 50 % des internes envisageaient leur exercice hors de la région.

La faculté d'origine des internes influence moins que prévu leur premier lieu d'exercice: ce n'est pas le principal motif d'installation, alors que cela l'était pour 55,3 % des jeunes internes franciliens répondants de 2003.

Pour l'ensemble des répondants, en particulier pour les médecins libéraux, le choix du lieu d'exercice est motivé principalement par l'implantation géographique familiale et l'opportunité professionnelle du conjoint, cette dernière étant également le facteur principal considéré par les internes de 2003.

## ➔ Installation et exercice en libéral: des difficultés bien connues

Les difficultés liées à l'installation et à l'exercice libéral confirment les résultats des études antérieures de l'URML.<sup>(3)</sup>

Lors de l'installation, les démarches administratives représentent la principale difficulté rencontrée, citée par 65 % des répondants, les investissements financiers arrivant en seconde position. La recherche de locaux est une contrainte spécifique à l'Ile-de-France, citée par un tiers des médecins installés en Ile-de-France et par seulement 13 % des médecins installés dans d'autres régions.

Une fois installés, les tâches administratives restent le principal frein à l'exercice des libéraux, cité par 83 % d'entre eux, suivies de la gestion financière et juridique du cabinet (78 %). Ces obstacles résultent en grande partie d'un manque d'information dispensée sur ces sujets au cours des études médicales.

## ➔ Leviers à l'installation en libéral

L'enquête révèle paradoxalement une vision positive de l'exercice libéral de la part des médecins salariés. En effet, 75 % d'entre eux ont répondu qu'ils pourraient (ou auraient pu) exercer en libéral. Et cela, pour trois principales raisons: la liberté d'exercice, l'attrait financier et l'exercice regroupé. Ces leviers doivent être pris en compte afin de motiver des vocations.

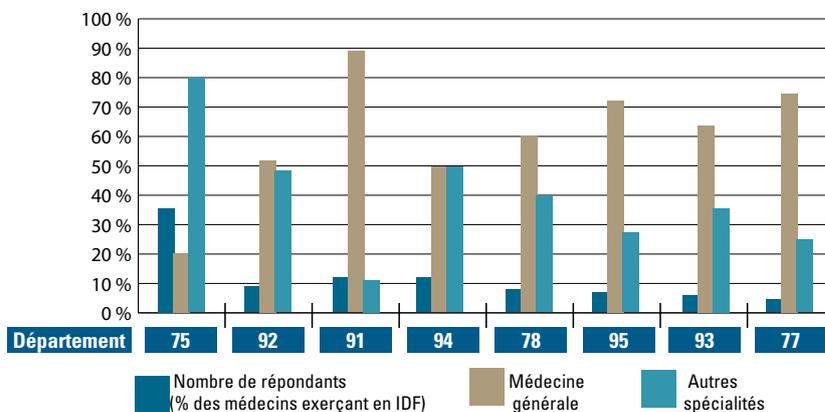
## ➔ Conclusion

Les résultats de cette étude confirment les constats des études précédentes, notamment l'étude conjointe URML-IDF/SIHP sur les aspirations des jeunes

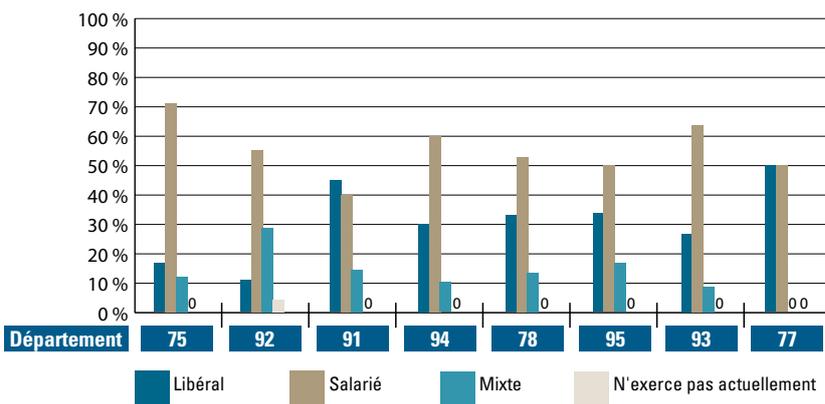
## Zoom sur l'Ile-de-France

Parmi les répondants de l'enquête URPS médecins, 173 médecins soit 58,1 % exercent actuellement en Ile-de-France.

### 1 / La spécialité selon le département



### 2 / Le mode d'exercice selon le département



médecins datant de 2003. On retiendra que :

- près du tiers des enquêtés, dix ans après leur année de thèse, exercent la médecine libérale ;
- les déterminants du choix d'installation dépendent plus des opportunités d'emploi du conjoint que du site de formation initiale ;
- parmi les obstacles au choix de l'exercice libéral priment, à l'installation la difficulté de trouver des locaux, puis dans la durée les charges et contraintes administratives. □

Dr Marc Broudic et Dr Jean-Michel Klein,  
coordonnateurs  
de la commission accès aux soins

1. SIHP/URML IDF, « A quoi rêvent les jeunes spécialistes? », 2003
2. SIHP/TNS Sofres, « Les aspirations professionnelles des jeunes médecins en IDF », 2013
3. URML-IDF/SIHP, « A quoi rêvent les jeunes spécialistes? », Livre Blanc des internes, Observatoire régional de la démographie médicale, 2003.  
URML-IDF « Motifs et freins à l'installation en libéral en Ile-de-France », 2007

#### Remerciements :

L'URPS Médecins Ile-de-France tient à remercier pour la contribution à cette étude les facultés de médecine d'Ile-de-France, les services de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des Affaires sociales et de la Santé, Sous-Direction de l'Observation de la Santé et de l'Assurance Maladie, Bureau des Professions de santé et les médecins ayant répondu à notre questionnaire.